

LE 12 DÉCEMBRE 2022
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le lundi douze décembre deux mille vingt-deux, à dix-neuf heures, sous la présidence de M. le maire, Patrick Charbonneau.

Sont présents les conseillères et conseillers :

Mmes Guylaine Coursol
Roxanne Therrien
Francine Charles
Émilie Derganc
Isabelle Gauthier
Catherine Maréchal
MM. Robert Charron
François Bélanger
Marc Laurin

Sont également présents :

Mme Suzanne Mireault, greffière
MM. Mario Boily, directeur général
Sébastien Gauthier, directeur général adjoint

Est absent :

M. Michel Lauzon

804-12-2022 Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 12 décembre 2022, tel que modifié comme suit :

Sont retirés le point suivant de l'ordre du jour :

16. Soumission relative à l'entretien des espaces verts – Coupe de gazon – Blocs A, B et C, pour les années 2023 à 2024. (2022-081) (G7 311 101 U3)

MME LA CONSEILLÈRE ÉMILIE DERGANÇ DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE, COMPTE TENU QU'UN CHÈQUE, NUMÉRO 214663, A ÉTÉ ÉMIS À SON NOM RELATIVEMENT AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX CONSEILLERS :

9. Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

805-12-2022	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 9975, rue de Belle-Rivière (lots 1 847 678 et 1 847 684), dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 136-11-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

Que ce conseil refuse la dérogation mineure numéro 2022-066 formulée le 31 août 2022 par « Chantal Miron et Robert Miron » ayant pour effet de permettre l'agrandissement et le réaménagement intérieur d'un bâtiment commercial pour le transformer en bâtiment commercial mixte ayant une largeur de la façade principale du bâtiment au rez-de-chaussée occupée à 100 % par l'usage résidentiel, le tout tel qu'il appert au plan de réaménagement, dossier numéro A-2209, effectué par Stéphane Gendron, architecte, daté du 6 juin 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 permet qu'un maximum de 10 % de la largeur de la façade principale du bâtiment mixte soit occupée par un usage résidentiel, au niveau du rez-de-chaussée, pour la propriété sise au 9975, rue de Belle-Rivière (lots 1 847 678 et 1 847 684), dans le secteur de Sainte-Scholastique.

806-12-2022	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 16455, rue du Jade (lot 4 527 674), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 137-11-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2022-078 formulée le 27 septembre 2022 par « Carolina Romero » ayant pour effet de permettre l'implantation d'une remise isolée ayant une distance avec la ligne de terrain latérale droite de 1,1 mètre, le tout tel qu'il appert au plan projet d'implantation, minute 39 442, effectué par Alain Sansoucy, arpenteur-géomètre, daté du 15 novembre 2021, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 4,5 mètres entre une ligne de terrain latérale et l'implantation d'un bâtiment accessoire, le tout, conditionnellement à la plantation et au maintien de quatre (4) arbres feuillus, pour la propriété sise au 16455, rue du Jade (lot 4 527 674), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

807-12-2022	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 17175, rue du Grenat (lot 4 076 202), dans le secteur de Mirabel-en-Haut. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 138-11-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2022-079 formulée le 20 octobre 2022 par « Roger Guy » ayant pour effet de permettre :

- l'agrandissement d'une remise existante et de la transformer en garage isolé ayant une distance avec la ligne de terrain latérale gauche de 1,90 mètre, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 4,5 mètres entre une ligne de terrain latérale et l'implantation d'un bâtiment accessoire;
- l'agrandissement d'une remise existante et de la transformer en garage isolé ayant une distance avec la ligne de terrain arrière de 4,68 mètres, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une distance minimale de 5,5 mètres entre une ligne de terrain arrière et l'implantation d'un bâtiment accessoire,

le tout tel qu'il appert au certificat de localisation, minute 10 608, effectué par Normand Jean, arpenteur-géomètre, daté du 13 octobre 2021, le tout, conditionnellement à la plantation et au maintien de deux (2) arbres feuillus pour la propriété sise au 17175, rue du Grenat (lot 4 076 202), dans le secteur de Mirabel-en-Haut.

808-12-2022	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 10785, rue du Plein-Air (lot 1 810 643), dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 139-11-2022;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2022-085 formulée le 26 octobre 2022 par « Olivier Billat et Cédric Billat » ayant pour effet de régulariser :

- l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol occupant 100 % d'un même niveau de plancher, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise l'occupation maximale de 75 % d'un même niveau de plancher pour un logement supplémentaire;
- l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol ayant une superficie de plancher de 110 mètres carrés, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie de plancher maximale de 100 mètres carrés pour un logement supplémentaire;
- l'aménagement d'un logement supplémentaire au sous-sol ayant une superficie de plancher de 50 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 autorise une superficie de plancher maximale de 40 % de la superficie totale de plancher du bâtiment principal pour un logement supplémentaire,

le tout tel qu'il appert au plan du sous-sol soumis par les propriétaires, pour la propriété sise au 10785, rue du Plein-Air (lot 1 810 643), dans le secteur du Domaine-Vert Sud.

809-12-2022	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise au 13300, rue Paul VI (lot 2 653 690), dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 113)
--------------------	---

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 140-11-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2022-082 formulée le 14 octobre 2022 par « Karima Bellaoui pour le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord » ayant pour effet de permettre l'implantation d'une pergola isolée dans une cour d'école primaire existante ayant une superficie de 41 mètres carrés, le tout tel qu'il appert à l'esquisse préliminaire Zone de relaxation, dossier numéro AP-03, effectuée par Méta-Forme paysages, daté de décembre 2021, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige une superficie maximale de 30 mètres carrés pour une pergola isolée, pour la propriété sise au 13300, rue Paul VI (École à l'unisson) (lot 2 653 690), dans le secteur de Saint-Janvier.

810-12-2022	Prise en considération d'une demande de dérogation mineure relative à une propriété sise sur la rue Boisclair (lot 5 684 383), dans le secteur de Saint-Canut. (X6 113)
--------------------	--

Monsieur le maire explique d'abord l'objet et les effets de la demande de dérogation mineure plus amplement décrite plus bas;

Il invite par la suite les personnes et organismes présents dans la salle à se faire entendre sur cette demande;

CONSIDÉRANT QU'aucun commentaire défavorable n'est formulé par les personnes et organismes présents à l'égard de cette demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QU'il y a une recommandation du comité consultatif d'urbanisme par sa résolution numéro 142-11-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

Que ce conseil accorde la dérogation mineure numéro 2022-083 formulée le 14 octobre 2022 par « Gabriel Thompson » ayant pour effet de permettre :

- la création d'un lot ayant une largeur de 19,88 mètres, le tout tel qu'il appert au plan projet de lotissement, minute 1551, effectué par Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 13 octobre 2022, alors que le règlement de lotissement numéro U-2301 exige une largeur de lot minimale de 45 mètres pour un terrain non-desservi;
- la construction d'un nouveau bâtiment commercial ayant quatre (4) matériaux comme revêtement de finition extérieur, le tout tel qu'il appert au plan clé, dossier 22-389, effectuée par TLA Architectes, daté de 13 octobre 2022, alors que le règlement de zonage numéro U-2300 exige un maximum de 3 matériaux différents comme revêtement de finition extérieur pour un bâtiment commercial,

pour la propriété sise sur la rue Boisclair (lot 5 684 383), dans le secteur de Saint-Canut.

811-12-2022 Approbation du procès-verbal.

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 28 novembre 2022, tel que présenté.

MME LA CONSEILLÈRE ÉMILIE DERGANÇ DÉCLARE QU'ELLE A UN INTÉRÊT DANS LA QUESTION EN DÉLIBÉRATION SUIVANTE (RÉSOLUTION NUMÉRO 812-12-2022), COMPTE TENU QU'UN CHÈQUE, NUMÉRO 214663, A ÉTÉ ÉMIS À SON NOM RELATIVEMENT AUX DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN AUX CONSEILLERS :

812-12-2022 Comptes et reddition de comptes. (G5 213 N1048)

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 29 novembre au 12 décembre 2022 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	<u>7 448 287,30 \$</u>
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	<u>5 661 171,01 \$</u>
• TOTAL.....	<u>13 109 458,31 \$</u>

accompagnés du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses.

D'accepter le dépôt du rapport sur la reddition de comptes relatif aux contrats de gré à gré autorisés, à la disposition d'actifs, aux règlements de litiges et griefs, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 9 décembre 2022.

MME LA CONSEILLÈRE ÉMILIE DERGANÇ S'ABSTIENT DE VOTER SUR CETTE RÉOLUTION.

813-12-2022 Acceptation des coûts additionnels et signature d'un consentement de travaux pour le déplacement des utilités publiques de Vidéotron ltée dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud. (X3 400 U4 N15395)

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réaménagement de l'intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de Vidéotron ltée;

CONSIDÉRANT QUE suite à l’approbation des plans concernant la géométrie, par le Ministère des Transports et de la Mobilité durable, des modifications ont été apportées;

CONSIDÉRANT QUE l’estimation des coûts préliminaires présentées par Vidéotron ltée au montant de 90 525,32 \$ taxes incluses a été révisée suite à l’analyse des plans (géométrie) du Ministère des Transports et de la Mobilité durable;

Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D’accepter la révision de l’estimation des coûts, de « Vidéotron ltée », de l’ordre de 142 173,31 \$, taxes incluses, la Ville s’engageant à payer les coûts finaux réels, le tout pour le déplacement des utilités publiques, dans le cadre des travaux de réaménagement de l’intersection du chemin de la Côte-Nord et de la montée Sainte-Marianne, dans le secteur du Domaine-Vert Sud.

D’autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement de travaux à intervenir avec « Vidéotron ltée » relativement auxdits travaux et tout autre document y relatif.

D’imputer cette dépense au règlement d’emprunt numéro 2452.

La présente résolution remplace la résolution numéro 889-11-2021.

814-12-2022	Rapport de dépenses pour le Programme d’aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III Volet 3 – Entretien de la Route Verte et ses embranchements. (G5 500 N15532 #118028) (X3 215 N15532)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le Parc linéaire « Le P’tit Train du Nord », section de la Ville de Mirabel, fait partie de la Route Verte pour une distance de 8,09 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports, dans le cadre du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III Volet 3 – Entretien de la Route Verte et ses embranchements, attribue une aide financière maximale de 14 158 \$, pour l’année 2022, pour l’entretien du tronçon de la Route Verte;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D’approuver le rapport des travaux effectués pour l’entretien de la Route Verte, en 2022, sur le territoire de la Ville de Mirabel, lequel rapport comprend le détail des dépenses effectuées et est joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lequel sera transmis au ministère des Transports, le tout dans le cadre du Programme d’aide aux infrastructures de transport actif – Véloce III Volet 3 – Entretien de la Route Verte et ses embranchements.

815-12-2022	Aide financière à « Concept Action 55+ » pour le projet intitulé « Bistro » (FSD-2022-14). (G5 500 N15601 #118634)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la recommandation du comité d'investissement, en vertu de sa résolution numéro CIM-2022-10-04;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De verser une aide financière au montant maximum de 20 000 \$ à « Concept Action 55+ », pris à même le fonds de soutien au développement issu du fonds régions et ruralité, suite à une demande présentée par « Concept Action 55+ », dans le projet intitulé « Bistro », la valeur totale du projet étant de 79 200 \$.

D'autoriser à cet effet le directeur de Mirabel économique à signer, pour et au nom de la Ville, une entente relativement au présent dossier.

816-12-2022	Travaux additionnels concernant les travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route 158, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 600 U3 N13922)
--------------------	---

CONSIDÉRANT la résolution numéro 425-06-2022 *Soumission relative aux travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route 158, dans le secteur de Saint-Canut*, octroyant un contrat au montant de 14 697 393, 53 \$, incluant les taxes, à l'entrepreneur « Uniroc Construction inc. »;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route 158, dans le secteur de Saint-Canut, des travaux additionnels sont requis;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont financés par le règlement d'emprunt numéro 2502;

CONSIDÉRANT les efforts et toutes les alternatives prises en compte afin de réduire au minimum les coûts supplémentaires pour finaliser le projet;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'autoriser la dépense relative à des travaux additionnels au montant maximal de 136 105 \$, plus les taxes applicables, pour divers travaux recommandés par la directrice du Service du génie, le tout pour le projet de réfection et de réaménagement de la rue et du chemin Saint-Simon et de la route 158, dans le secteur de Saint-Canut.

D'imputer la présente dépense au fonds du règlement numéro 2502 de la Ville.

817-12-2022 Acceptation provisoire des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation provisoire des travaux suivants :

- a) de nettoyage du cours d'eau Lachance, secteur de Saint-Benoît, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par le règlement numéro 2482 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Denis Binette inc. »; **(X3 513 102 S12 N3627)**
- b) d'éclairage décoratifs sur les rues de l'Apothicaire (lot 6 256 550), de Forgeron (lots 6 266 472, 6 255 965 et 6 265 549) et de l'Armurier (lot 6 256 548), dans le secteur de Saint-Canut, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 62-01-2019 au promoteur « Développement Beaulieu-Ouest Inc. » et exécutés par l'entrepreneur « Lumidaire inc. ». **(X3 412 S12 N15505)**
- c) de conception et de construction d'une piste de planches à roulettes multifonctionnelle au parc de la Montagne, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, telle que recommandée par la directrice du Service des Loisirs, de la culture et de la vie communautaire, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 547-08-2022 et exécutés par l'entrepreneur « Tessier Récréo-Parc inc. ». **(G7 115 U3 N15803)**

818-12-2022 Acceptation finale des travaux.

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux suivants :

- a) d'infrastructures municipales sur la rue Chico-Nord (lot 6 339 178), secteur de Saint-Augustin, telle que recommandée par la firme « Équipe Laurence inc. » et la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés au promoteur « 9354-6786 Québec inc. (Terre Constantin inc. » par la résolution numéro 604-07-2019 et exécutés par l'entrepreneur « Les Entreprises Dominic Payette inc. »; **(X3 511 S12 N15205)**
- b) de nettoyage des cours d'eau Deschambault, Principal – branche 22 et Corbeil – branche 3, secteurs de Saint-Augustin et de Sainte-Monique, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par les règlements numéro 2414, 2415 et 2416 et exécutés par l'entrepreneur « Excavation Denis Binette inc. ». **(X3 513 102 S12 N15273)**

819-12-2022 Soumission relative à la fourniture et la livraison d'un réducteur pour presse à vis. (G6 112 U3 N01143 #118997)

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour l'exécution de travaux, la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'environnement et du développement durable désire faire l'acquisition d'un réducteur par presse à vis;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accorder à « Wajax », le contrat pour l'acquisition d'un réducteur pour presse à vis pour un prix de 31 381,90 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 31 octobre 2022.

D'autoriser le directeur du Service de l'environnement et du développement durable à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, le contrat pour l'acquisition d'un réducteur par presse à vis, ainsi que tout document nécessaire.

D'imputer la présente dépense au fonds de la réserve financière pour l'assainissement des eaux.

820-12-2022	Soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les travaux de prolongement du réseau d'eau sur la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier. (2022-074) (X3 511 U3 N15812)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins 2 fournisseurs, des soumissions pour la fourniture de biens ou services faisant l'objet de la présente résolution;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter du soumissionnaire conforme, soit « Équipe Laurence inc. », la soumission relative à un mandat de services professionnels concernant les travaux de prolongement du réseau d'eau sur la côte Saint-Pierre, dans le secteur de Saint-Janvier, pour un prix de 94 164,53 \$, incluant les taxes, suite à leur soumission ouverte le 8 décembre 2022.

Cette soumission, telle qu'acceptée par ce conseil en vertu de la présente résolution, est accordée, aux conditions prévues dans le document d'appel d'offres préparé le 24 novembre 2022 par la directrice du Service du génie, dans le dossier portant le numéro de référence X3 511 N15812, ainsi que les addendas s'y rapportant le cas échéant.

D'imputer la dépense à même des contributions de promoteurs.

821-12-2022	Acquisition à des fins de parc ou terrains de jeux, du lot 6 108 631, dans le secteur de Mirabel-en-Haut, de « Les Promenades du Boisé Mirabel inc. ». (G7 100 N14972 #118981)
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par madame la conseillère Roxanne Therrien et résolu unanimement :

D'acquérir de « Les promenades du Boisée inc. » ou de tout autre propriétaire, les lots suivants :

- à des fins de parcs ou terrains de jeux, le lot 6 108 631 (G7 100 N13247 #100307);

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge du vendeur.

D'autoriser le maire, ou le maire suppléant, et la greffière, ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte d'acquisition et les autres documents nécessaires.

822-12-2022	Acquisition du réseau d'éclairage situé sur les rues de l'Apothicaire (lot 6 256 550), de Forgeron (lots 6 266 472, 6 255 965 et 6 256 549) et de l'Armurier (lot 6 256 548) dans le secteur de Saint-Canut. (X3 412 U4 N15505 #118969)
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'acquérir de « Développement Banlieue-Ouest inc. (Samuel Ménard) » ou de tout autre propriétaire pour le prix de un dollar, le réseau d'éclairage situé sur les rues de l'Apothicaire (lot 6 256 550), de Forgeron (lots 6 266 472, 6 255 965 et 6 256 549) et de l'Armurier (lot 6 256 548), dans le secteur de Saint-Canut

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente sous seing privé et tous les autres documents nécessaires.

823-12-2022	Signature d'un contrat de service et mandat avec « Sport-Média inc. » concernant la location d'espace pour affiches publicitaires dans les arénas et dans le centre aquatique. (G7 411 N1074)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de conclure un contrat de service et mandat pour la location d'espace pour affiches publicitaires dans les arénas et dans le centre aquatique;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, un contrat de service et mandat avec « Sport-Média inc. » pour la location d'espace pour affiches publicitaires dans les arénas et dans le centre aquatique, tel qu'il appert d'un projet de contrat de service en date du 30 novembre 2022 ou de tout projet substantiellement conforme au présent projet d'entente.

824-12-2022	Adoption d'un projet de règlement numéro PU-2555 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à : <ul style="list-style-type: none">–agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, dans le secteur de Saint-Janvier;–ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone C 7-101, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2555)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'adopter le projet de règlement numéro PU-2555 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, dans le secteur de Saint-Janvier;
- ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone C 7-101, dans le secteur de Saint-Janvier,

À cet effet, la municipalité tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement, par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme, et, en son absence, le membre du conseil municipal siégeant sur ce comité, le 11 janvier 2023, à 17 heures, à l'hôtel de ville au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel.

825-12-2022 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :**

- **agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, dans le secteur de Saint-Janvier;**
- **ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 - Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone C 7-101, dans le secteur de Saint-Janvier. (G8 400) (U-2555)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à :

- agrandir la zone C 7-101 à même une partie des zones RU 2-10 et RU 2-31, dans le secteur de Saint-Janvier;
- ajouter la sous-classe d'usage « I1-15 – Industrie de fabrication de produits métalliques » aux usages autorisés dans la zone C 7-101, dans le secteur de Saint-Janvier,

des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens.

826-12-2022 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2023 et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2553)**

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement pourvoyant à l'imposition des taxes sur les propriétés immobilières, à l'imposition de compensations et tarifs pour la fourniture de services municipaux, le tout aux fins de l'exercice financier 2023.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

827-12-2022 **Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement modifiant le règlement numéro 2508 afin d'enlever un considérant à l'effet que les avis publics étaient publiés dans le bulletin municipal à des fins autres que légal. (G8 400) (2554)**

Avis de motion est donné par madame la conseillère Guylaine Coursol qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement modifiant le

règlement numéro 2554 modifiant le règlement numéro 2508 afin d'enlever un considérant à l'effet que les avis publics étaient publiés dans le bulletin municipal à des fins autres que légal.

À cet égard, madame la conseillère Guylaine Coursol dépose un projet de règlement.

828-12-2022	Adoption du second projet de règlement numéro PU-2539 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300 de façon à retirer la classe d'usages « I2 – Industrie lourde » de la liste des usages autorisés à la zone C 9-16, dans le secteur de Saint-Benoit. (G8 400) (U-2539)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE ce conseil adoptait le 29 août 2022 un premier projet de règlement numéro PU-2539 modifiant le règlement de zonage numéro U-2300;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement numéro PU-2539 a fait l'objet de consultation publique tenue par l'intermédiaire du président du comité consultatif d'urbanisme dûment autorisé, la consultation ayant eu lieu le 27 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE des commentaires ont été formulés, tel qu'il appert au rapport de consultation daté du 27 septembre 2022, et que des copies du règlement sont mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Isabelle Gauthier, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le second projet de règlement numéro PU-2539, le tout sans modification.

829-12-2022	Adoption du règlement numéro 2546 décrétant l'acquisition d'un camion incendie de type autopompe, autorisant une dépense et un emprunt à ces fins et abrogation de la résolution numéro 797-11-2022. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2022, avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le 28 novembre 2022, la municipalité adoptait la résolution numéro 797-11-2022 pourvoyant à l'adoption du règlement d'emprunt;

CONSIDÉRANT QUE le registre ne pouvait être tenu dans les quarante-cinq (45) jours de l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QU'il y a donc lieu d'abroger la résolution numéro 797-11-2022 et d'adopter une nouvelle résolution relativement à l'adoption du règlement;

CONSIDÉRANT QUE l'objet du présent règlement, sa portée, son coût, son mode de financement de paiement et de remboursement ont été mentionnés à haute voix, des copies du règlement étant mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2546, tel que présenté.

D'abroger la résolution numéro 797-11-2022.

830-12-2022	Adoption du règlement numéro 2549 modifiant le règlement numéro 717 concernant la sécurité routière, afin d'ajouter un lieu de stationnement pour le stationnement de nuit. (G8 400)
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Catherine Maréchal, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2549, tel que présenté.

831-12-2022	Adoption du règlement numéro 2550 modifiant le règlement numéro 1665 concernant les ententes industrielles relatives à des travaux municipaux d'assainissement des eaux usées. (G8 400)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix et que des copies du règlement ont été mises à la disposition des citoyens;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2550, tel que présenté.

832-12-2022	Signature d'une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement à l'abolition et créations de postes et modification des horaires de travail à l'aréna du Val-d'Espoir. (G4 611 S30)
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

D'abolir le poste de concierge affecté à l'aréna du Val-d'Espoir.

De créer deux (2) postes réguliers d'opérateur de surfaceuse à glace, préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux à l'aréna du Val-d'Espoir.

De modifier les horaires de travail des opérateurs de surfaceuses à glace, préposé et journalier – chauffeur aux parcs et terrains de jeux à l'aréna du Val-d'Espoir.

D'autoriser Sébastien Gauthier, directeur général adjoint et Mylène Modérie, conseillère principale du Service des ressources humaines, à signer, pour et au nom de la Ville de Mirabel, une lettre d'entente avec le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mirabel - C.S.N. (Cols bleus) relativement à l'abolition et créations de postes et modification des horaires de travail à l'aréna du Val-d'Espoir.

833-12-2022	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-71, relativement au réaménagement d'une partie de la cour d'une école primaire, sis au 13300, rue Paul VI sur le lot 2 653 690, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-71 de « Karima Bellaoui pour le Centre de Service scolaire de la Rivière-du-Nord » relativement au réaménagement d'une partie de la cour d'une école primaire sis au 13300, rue Paul VI sur le lot 2 653 690, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 141-11-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-71 de « Karima Bellaoui pour le Centre de services scolaire de la Rivière-du-Nord » relativement au réaménagement d'une partie de la cour d'une école primaire sis au 13300, rue Paul VI (École à l'unisson) (lot 2 653 690), dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

834-12-2022	Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-72, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial, sis sur la rue Boisclair sur le lot 5 684 383, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2022-72 de « Gabriel Thompson » relativement à la construction d'un bâtiment commercial sis sur la rue Boisclair sur le lot 5 684 383, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 143-11-2022;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2022-72 de « Gabriel Thompson » relativement à la construction d'un bâtiment commercial sis sur la rue Boisclair (lot 5 684 383), dans le secteur de Saint-Canut, tel que présenté.

835-12-2022	Modification de la résolution numéro 345-04-2022 <i>Offre d'achat pour le lot 3 492 323, dans le secteur de Saint-Augustin, concernant l'imputation de la dépense. (G7 100 N1760 #117714)</i>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le 25 avril 2022, la municipalité adoptait la résolution numéro 345-04-2022 pour l'acquisition du lot 3 492 323;

CONSIDÉRANT QUE le financement de cette acquisition se faisait par l'imputation de la dépense au fonds de la réserve financière pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir l'imputation de la dépense;

Il est proposé par madame la conseillère Émilie Derganc, appuyé par madame la conseillère Francine Charles et résolu unanimement :

De remplacer le dernier paragraphe de la résolution numéro 345-04-2022 *Offre d'achat pour le lot 3 492 323, dans le secteur de Saint-Augustin*, par le suivant :

« D'imputer la dépense au fonds de la réserve financière pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés pour un montant de 1 469 000 \$, plus les taxes applicables, et d'approprier un montant de 1 876 000 \$ à même le surplus accumulé non affecté. Toutefois, le surplus accumulé non affecté sera renflouer à même le fonds de la réserve financière pour l'acquisition ou la consolidation (plantation et maintien) de boisés comme suit :

- 625 333 \$ le 1^{er} avril 2023;
- 625 333 \$ le 1^{er} avril 2024;
- 625 334 \$ le 1^{er} avril 2025. »

836-12-2022	Modification de la résolution numéro 638-09-2022 <i>Interdiction de stationner sur la place Pineault et la rue Leblanc, dans le secteur de Saint-Canut. (X3 310 N412)</i>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 638-09-2022 pour indiquer que le stationnement est interdit sur la rue Leblanc entre la place Pineault et la rue Campeau, mais de 7 heures à 20 heures seulement;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'ajouter, dans la première ligne du deuxième alinéa du premier paragraphe de la résolution numéro 638-09-2022 *Interdiction de stationner sur la place Pineault et la rue Leblanc, dans le secteur de Saint-Canut*, après le mot « stationnement », les mots suivants : « de 7 heures à 20 heures »

De remplacer le plan joint à la résolution numéro 638-09-2022 *Interdiction de stationner sur la place Pineault et la rue Leblanc, dans le secteur de Saint-Canut*, par le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

837-12-2022	Modification de la résolution numéro 149-02-2022 <i>Installation de panneaux de signalisation routière, sur la rue Therrien, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 310 N136)</i>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 149-02-2022 pour autoriser le passage de certains véhicules pour permettre l'entretien de la chaussée;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'ajouter, à la fin des sous-alinéas 1, 2, 3 et 4 du premier alinéa du deuxième paragraphe de la résolution numéro 149-02-2022 *Installation de panneaux de signalisation routière, sur la rue Therrien, dans le secteur de Saint-Janvier*, les mots suivants : « et les véhicules autorisés »;

De remplacer le plan joint à la résolution numéro 149-09-2022 *Installation de panneaux de signalisation routière, sur la rue Therrien, dans le secteur de Saint-Janvier*, par le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

838-12-2022	Modification de la résolution numéro 295-04-2022 <i>Installation de panneaux de signalisation routière sur la rue Saint-Vincent et sur la côte des Saints, dans le secteur de Sainte-Scholastique. (X3 310 N441)</i>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la résolution numéro 295-04-2022 pour autoriser le passage de certains véhicules pour permettre l'entretien de la chaussée;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par madame la conseillère Émilie Derganc et résolu unanimement :

D'ajouter, à la fin des sous-alinéas 1 et 2 du premier alinéa du deuxième paragraphe de la résolution numéro 295-04-2022 *Installation de panneaux de signalisation routière sur la rue Saint-Vincent et sur la côte des Saints, dans le secteur de Sainte-Scholastique*, les mots suivants : « et les véhicules autorisés »;

De remplacer le plan joint à la résolution numéro 295-04-2022 *Installation de panneaux de signalisation routière sur la rue Saint-Vincent et sur la côte des Saints, dans le secteur de Sainte-Scholastique*, par le plan joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

839-12-2022 Renouvellement de mandat d'un membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU). (X6 U5 N435 et G3 300 U2 N7529)

CONSIDÉRANT QUE le mandat, à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), de Marc-Antoine Rochon arrivera à échéance le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ledit membre est intéressé à poursuivre son mandat;
Il est proposé par madame la conseillère Roxanne Therrien, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De renouveler le mandat de Marc-Antoine Rochon, au sein du Comité consultatif d'urbanisme (CCU), et ce, jusqu'au 31 décembre 2024 ou jusqu'à son remplacement.

840-12-2022 Nomination de Luc St-Jean pour l'espace François Allaire, de l'aréna du complexe du Val-d'Espoir. (G3 100 N15590)

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De nommer Luc St-Jean, afin de l'introniser dans la catégorie « Bâtitteur », de l'Espace François Allaire, de l'aréna du complexe du Val-d'Espoir.

841-12-2022 Appui à « Hockey Québec région Laurentides-Lanaudière » à titre de région hôte des Championnats provinciaux féminin – Coupe Chevrolet 2023. (G3 316)

CONSIDÉRANT QUE « Hockey Québec région Laurentides-Lanaudière » agira à titre de région hôte des Championnats provinciaux féminin – Coupe Chevrolet 2023;

CONSIDÉRANT les impacts positifs qu'aura cet événement sur la région;
Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par madame la conseillère Catherine Maréchal et résolu unanimement :

D'appuyer « Hockey Québec région Laurentides-Lanaudière » dans sa demande à titre de région hôte des Championnats provinciaux féminin – Coupe Chevrolet 2023, pour l'obtention d'un site de compétition et de confirmer la fourniture des glaces nécessaires pour la tenue des Championnats provinciaux féminin – Coupe Chevrolet 2023 qui aura lieu du 6 au 9 avril 2023.

842-12-2022 Don à la Chaire de recherche UQTR-ENPQ en prévention de la santé psychologique au travail en sécurité publique. (G5 213)

CONSIDÉRANT QUE la Chaire de recherche UQTR-ENPQ concentre ses efforts à identifier les meilleures méthodes de prévention de la santé psychologique au travail;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de la Chaire développés en partenariats avec les milieux seront transférables notamment dans les pratiques de gestion des organisations et dans la formation universitaire en sécurité publique;

Il est proposé par madame la conseillère Francine Charles, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De verser un don d'un montant de 2 325 \$, à la Chaire de recherche UQTR-ENPQ en prévention de la santé psychologique au travail en sécurité publique.

Dépôt de documents.

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) rapport relatif au mouvement des ressources humaines, signé par le directeur général, M. Mario Boily, en date du 8 décembre 2022; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbal numéro 2022-12-02 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)
- c) registre public intitulé « Déclarations écrites de membres du conseil de la Ville de Mirabel en vertu de l'alinéa d) de l'article 5 du *Code d'éthique et de déontologie des membres du conseil municipal* (règlement 2221) ». (G4 317 N3510)

Parole aux conseillères et conseillers.

Chaque conseillère et conseiller, puis le maire, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

Période de questions.

On procède à la période de questions de l'assistance.

843-12-2022 Ajournement de la séance.

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'ajourner la présente séance pour être reprise le 19 décembre 2022, après la tenue des séances extraordinaires.

Patrick Charbonneau, maire

Suzanne Mireault, greffière